



**PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
2024-2028**
CHRU DE TOURS

**PROJET
HÔTELIER
ET ÉCO-
RESPONSABLE**

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2028 CHRU DE TOURS

- TOME 1. **Projet médical**
- TOME 2. **Projet de soins**
- TOME 3. **Projet des usagers**
- TOME 4. **Projet qualité**
- TOME 5. **Projet hôtelier et écoresponsable**
- TOME 6. **Projet managérial et ressources humaines**
- TOME 7. **Projet schéma directeur immobilier**
- TOME 8. **Projet numérique**

LES AMBITIONS DU CHRU

Ce projet hôtelier et écoresponsable constitue l'un des volets du projet d'établissement 2024-2028 du CHRU de Tours.

Ambition 1 : Un hôpital porteur d'innovations

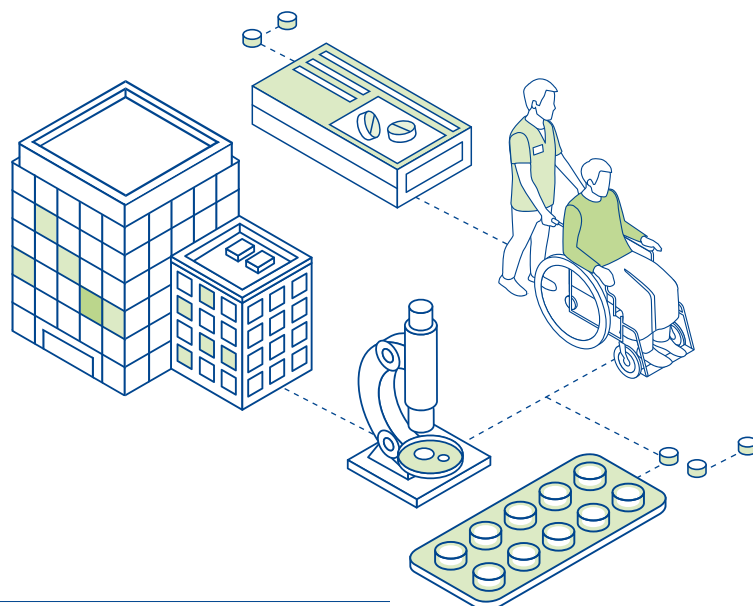
Ambition 2 : Un hôpital qui s'adapte aux évolutions sociétales

Ambition 3 : Un hôpital porteur d'une vision territoriale et d'une approche des soins coordonnée

Ambition 4 : Un hôpital responsable

SOMMAIRE

Introduction	02
---------------------	----



Fiches actions

AXE 1. Promouvoir les conditions d'un hôpital accueillant pour tous

1.1. Fonction linge : refonte des dotations pour s'adapter aux besoins réels des services	05
1.2. Fonction restauration : faire évoluer notre offre pour répondre aux aspirations de nos convives, patients et professionnels	06
1.3. Environnement : répondre aux attentes de nos professionnels quant à l'optimisation de la gestion des déchets	07
1.4. Interface Logistique – Soins : en route vers une nouvelle articulation logistique -soins dans le cadre du NHT-NHP	09

AXE 2. Le CHRU de Tours : Promoteur de la Transformation Écologique auprès de ses professionnels et de ses usagers

2.1. Bilan carbone et Sobriété énergétique : savoir d'où l'on part pour fixer une feuille de route de la décarbonation ambitieuse	10
2.2. Promouvoir les mobilités alternatives	11
2.3. Développer la culture de la santé environnementale à l'hôpital	13
2.4. Faire des achats un levier pour inscrire le CHRU dans une démarche responsable à la fois sur le plan environnemental, social et économique	14

INTRODUCTION

Le CHRU de Tours est engagé dans un projet immobilier ambitieux. Dans ce cadre, les évolutions logistiques seront majeures sur le site de Trousseau : déploiement de flux de livraisons automatisés, pneumatiques, etc. En attendant ce virage, le projet hôtelier du Projet d'Établissement 2024-2028 porte en son sein la volonté de faire de tous ses sites, des lieux accueillants pour les usagers et les professionnels qui y travaillent. Ce faisant, le volet hôtelier du Projet d'Établissement contribue à améliorer son attractivité pour les patients et les hospitaliers et cherche à améliorer les performances de ses fonctions supports, au profit de la qualité d'accueil et de travail.

L'esprit de ce projet hôtelier est marqué par l'ambition d'aller au-delà de la qualité de service fournie aujourd'hui, en créant de véritables liens avec les services de soins, directions fonctionnelles, etc., pour rendre plus fluides les liens entre logistique et soins. Ce projet hôtelier se place donc dans la construction de l'avenir, en pensant aujourd'hui avec les soignants, usagers et logisticiens, les organisations de demain, marquées par les échéances de l'ouverture du NHP, puis du NHT. Pour accompagner ces évolutions, et se placer dans une démarche de modernisation de la logistique hospitalière, le logipôle bénéficiera d'une extension importante de ses locaux sur le site de Trousseau.

Dans ce contexte d'évolutions et de transitions importantes, le projet hôtelier et écoresponsable repose sur deux axes :

- » Le premier axe de travail du volet hôtelier et écoresponsable vise à mettre en œuvre l'amélioration des conditions d'accueil des usagers ainsi que des conditions de travail des professionnels. Cet axe de travail se fonde sur l'objectif de renforcer les liens entre les services logistiques et les services de soins, en améliorant les modalités de communication, afin de mieux faire connaître à nos professionnels les évolutions de pratiques, de références, de réglementation ou d'offre logistique proposée ;
- » Fondamentalement liée aux prestations hôtelières, l'intégration de la démarche de Transformation Écologique dans le Projet d'Établissement est logiquement adossée au projet hôtelier, même si elle est par nature transversale et s'inscrit donc dans tous les pans du Projet d'Établissement. Il constitue le deuxième axe du Projet hôtelier et écoresponsable.

La lutte contre le réchauffement climatique, la recherche de la préservation de la biodiversité ou encore la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux sont les défis qui s'imposent désormais à tous. On estime que 48 000 décès prématurés par an sont liés à la pollution de l'air, les enjeux de santé publique sont donc majeurs.

Le CHRU de Tours porte une triple responsabilité dans ce contexte :

- » Agir, en tant qu'acteur économique majeur de la région et en tant qu'employeur de 10 000 salariés pour réduire au maximum l'empreinte écologique liée à son propre fonctionnement ;

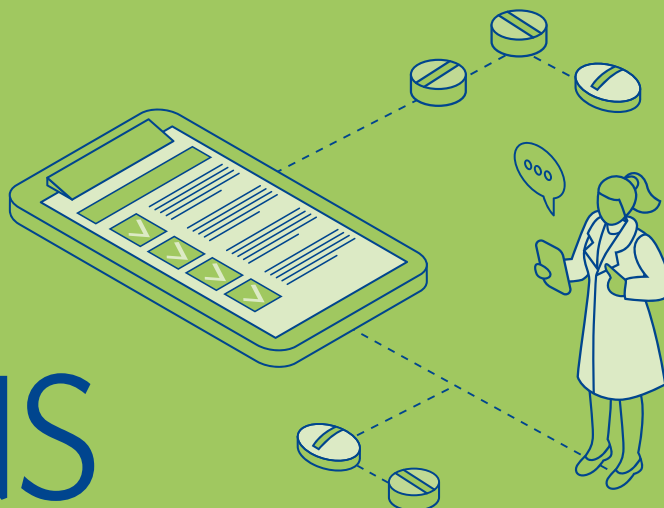


« Ce projet hôtelier se place donc dans la construction de l'avenir, en pensant aujourd'hui avec les soignants, usagers et logisticiens, les organisations de demain, marquées par les échéances de l'ouverture du NHP, puis du NHT. »

- » S'adapter pour anticiper les conséquences sur la santé publique du dérèglement climatique ;
- » Promouvoir la santé environnementale.

La démarche de Transformation Écologique a vocation à s'amplifier tout au long de la période couverte par le Projet d'Établissement pour répondre aux objectifs et aux attentes de nos professionnels et de nos usagers. Avec ses 10 000 professionnels, notre établissement porte à la fois la responsabilité de la mise en œuvre d'actions concrètes pour limiter l'impact sur l'environnement et anticiper les conséquences sanitaires du réchauffement climatique. La communauté hospitalière dans son ensemble est fortement mobilisée par le sujet de la transformation écologique, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des services dans leurs projets visant à atteindre l'objectif d'un établissement écoresponsable seront au cœur de ce projet. Ainsi, demain, le CHRU de Tours pourra compter sur 10 000 professionnels résolument engagés pour agir pour la transformation écologique, dans la logique de l'approche *One Health*.

FICHES ACTIONS



AXE 1.

Promouvoir les conditions d'un hôpital accueillant pour tous

- 1.1. Fonction linge : refonte des dotations pour s'adapter aux besoins réels des services.....05
- 1.2. Fonction restauration : faire évoluer notre offre pour répondre aux aspirations de nos convives, patients et professionnels.....06
- 1.3. Environnement : répondre aux attentes de nos professionnels quant à l'optimisation de la gestion des déchets.....07
- 1.4. Interface Logistique – Soins : en route vers une nouvelle articulation logistique -soins dans le cadre du NHT-NHP.....09

AXE 2.

Le CHRU de Tours : Promoteur de la Transformation Écologique auprès de ses professionnels et de ses usagers

- 2.1. Bilan carbone et Sobriété énergétique : savoir d'où l'on part pour fixer une feuille de route de la décarbonation ambitieuse.....10
- 2.2. Promouvoir les mobilités alternatives.....11
- 2.3. Développer la culture de la santé environnementale à l'hôpital.....13
- 2.4. Faire des achats un levier pour inscrire le CHRU dans une démarche responsable à la fois sur le plan environnemental, social et économique.....14



FICHE 11.

FONCTION LINGE : REFONTE DES DOTATIONS DE LINGE POUR S'ADAPTER AUX BESOINS RÉELS DES SERVICES

Ambition 3 : Un hôpital porteur d'une vision territoriale et d'une approche des soins coordonnée

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

Les conditions d'accueil de nos patients hospitalisés sont une priorité pour les services de soins et pour les services logistiques. La disponibilité du linge est une question récurrente des services à l'égard de la blanchisserie, alors que près de 160 000 articles nouveaux sont injectés tous les ans par la blanchisserie (dont 33 800 draps).

Le circuit de collecte et restitution entre les services et la blanchisserie doit fonctionner de manière optimale pour que la

blanchisserie traite le linge de manière régulière, que les services et les professionnels se voient restituer leurs tenues et linge en temps et en heure.

Il est nécessaire de restaurer la confiance des services pour fournir le juste besoin en linge et ainsi satisfaire les services et accueillir les patients dans de bonnes conditions. La recherche de la satisfaction entre services de soins et logistique fait l'objet d'un dialogue constant qui se traduit en modalités opérationnelles concrètes.

→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1

Refonte des dotations par typologie de service avec un guide de bon usage du linge établi par le groupe linge. Les recommandations de ce guide s'inscrivent également dans une logique de sobriété hôtelière : en ne changeant les draps que lorsque cela est nécessaire, on économise du linge mais aussi des produits lessiviels, de l'énergie, des transports, etc.

Action 2

Analyse contradictoire régulière et conjointe des besoins en linge par UF réalisée par les responsables de la blanchisserie, les cadres et les référents linges des unités.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

L'objectif de cette fiche action aura été atteint si :

- » Le taux de service du linge augmente après la refonte des dotations.
- » Les services modulent plus fréquemment leurs besoins en linge via l'application RAMSES.
- » Les Fiches d'Événements Indésirables relatifs au manque de linge dans les services sont moins fréquentes.

FICHE 1.2.

FONCTION RESTAURATION : FAIRE ÉVOLUER NOTRE OFFRE POUR RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DE NOS CONVIVES PATIENTS ET PROFESSIONNELS

Ambition 2 : Un hôpital qui s'adapte aux évolutions sociétales

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

Le moment du repas est un temps clé dans la journée des hospitalisés. Il fait partie du soin, le service du repas et le contenu des plateaux doivent être considérés comme deux éléments indissociables qui contribuent à faire du repas un moment de réconfort pour nos patients.

Les liens entre les services de soins et les équipes de restauration sont essentiels pour partager l'objectif de faire du repas un moment agréable pour le patient.

→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1

Reprendre les plateaux tests (dégustations partagées du menu du jour par les patients, résidents et soignants cherchant à identifier les axes d'amélioration de nos repas) avec les aides-hôtelières et cadres et mettre en valeur la carte restauration permettant aux patients d'opter pour un autre choix de repas.

Action 2

Faire évoluer notre offre pour prendre en compte les aspirations de nos patients à un régime végétarien.

Action 3

Élargir notre offre de plats complets (type lasagnes, paella, hachis parmentier ou végétal), plébiscités par nos convives.

Action 4

Mettre en valeur les produits locaux, bio, les condiments à disposition dans les offices alimentaires des services.

Action 5

Faire visiter le service restauration à nos convives et à la Commission des Usagers.

Action 6

Proposer une alternative aux barquettes plastiques pour les Pôles Enfant et Femme Parentalité et associer les services concernés à la nouvelle organisation que cela implique.

Action 7

Poursuivre la démarche de réaménagement des selfs du personnel pour en faire des lieux plus conviviaux.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

L'objectif de cette fiche action aura été atteint si :

- » Les enquêtes de satisfaction de nos convives démontrent un ressenti positif de notre offre de restauration.
- » Nous réalisons un nombre régulier de dégustations « plateau-tests » nous permettant d'évaluer la progression de la satisfaction de nos convives.
- » Nous constatons une hausse ou un maintien de la fréquentation des selfs.
- » Nous proposons une solution alternative aux barquettes plastiques dans les services ciblés par la réglementation.

FICHE 1.3.

ENVIRONNEMENT : RÉPONDRE AUX ATTENTES DE NOS PROFESSIONNELS QUANT À L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

Ambition 4 : Un hôpital responsable

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'enquête sur les aspirations des professionnels du CHRU de Tours quant à la transition écologique a mis en avant la demande d'une meilleure gestion du tri des déchets dans les services. Toutefois, il faut rappeler qu'avant même de penser à de nouvelles filières de tri, il est indispensable de réduire les déchets et donc d'être plus

sobre au quotidien dans ses consommations. Le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit, les services s'engagent dans les démarches d'écosoins pour économiser les consommables et réduire ainsi la production de déchets.

→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1

Le CHRU de Tours s'engage dans cette voie en s'appuyant sur les nouveaux textes réglementaires qui qualifient la notion de DASRI. Un nouveau référentiel sera diffusé dans les services à partir de 2024, grâce au travail conjoint mené par les équipes Environnement et l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène.

Action 2

La réglementation impose par ailleurs le tri des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 : une campagne de relance de ce tri sera faite auprès des services pour retrouver les niveaux connus avant la pandémie. La valorisation pourra être envisagée dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs locaux.

Action 3

Enfin, afin de poursuivre la démarche de responsabilisation des producteurs de déchets que nous sommes tous, des points d'apports volontaires verront progressivement leur apparition dans les services administratifs, techniques et logistiques.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

L'objectif de cette fiche action aura été atteint si :

- » La proportion de DASRI diminue au profit des DASND et des biodéchets.
- » Nous réalisons des audits des bonnes pratiques.
- » Nous poursuivons les formations aux bons gestes du tri au profit des professionnels.



FICHE 1.4.

INTERFACE LOGISTIQUE/SOINS : EN ROUTE VERS UNE NOUVELLE ARTICULATION LOGISTIQUE/SOINS DANS LE CADRE DU NHP/NHT

Ambition 1 : Un hôpital porteur d'innovations

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

La logistique hospitalière du CHRU de Tours va être fortement modifiée à l'ouverture du Nouvel Hôpital Trousseau, avec un changement majeur qui est celui de l'introduction des AGV / Véhicules à Guidage Automatique (également connues sous le

nom de « tortues »), qui permettront des flux automatisés du Logipôle vers les services pour le linge, les chariots repas, les rolls de pharmacie, de produits de logistique hôtelière ou la collecte des déchets.

→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

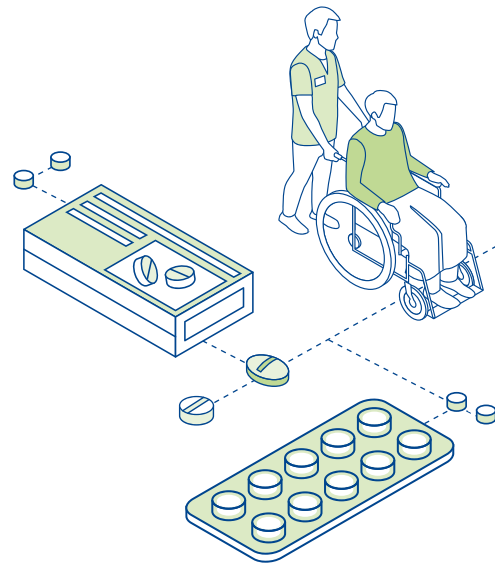
Action 1 : Anticiper l'ouverture du NHP- NHT par une réflexion commune Logistique/Soins

Les équipes logistiques et soignantes ont déjà arrêté le principe de fonctionnement d'une aire logistique centralisée commune par étage, qui sera gérée par des personnels issus des services de soins.

Tous les flux vont être travaillés dans le cadre de ces groupes de travail pour anticiper l'ouverture du bâtiment et les changements majeurs de pratiques. À terme, il s'agit d'une véritable professionnalisation des métiers hôteliers qui ont vocation à apporter demain un soutien précieux aux équipes soignantes au quotidien.

Action 2 : Apporter un soutien aux services de soins sur les autres sites du CHRU

Les services logistiques souhaitent également travailler sur la prestation de livraison des dotations de produits hôteliers et des produits dits hors stocks offerte aux sites de Bretonneau, Clocheville, l'Ermitage. Elle proposera une expérimentation de gestion des réserves par les équipes de la logistique hôtelière, afin de suivre au mieux la double dotation plein-vider, optimiser les espaces de stockages et les volumes commandés. En reprenant la gestion des réserves, les soignants regagnent du temps auprès des patients et des familles et la Direction de l'hôtellerie, de la Logistique et de la Salubrité (DHLS) assure une prestation régulière pour un stock mieux maîtrisé, gage d'économies budgétaires.



FICHE 2.1.

MESURER NOTRE EMPREINTE CARBONE POUR SE FIXER DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE RÉDUCTION

Ambition 4 : Un hôpital responsable

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

Le Bilan Carbone est désormais une obligation réglementaire qui s'impose aux hôpitaux. Connaître la répartition de nos émissions de CO₂ par type d'activité nous permettra de fixer des objectifs de diminution et de mobiliser la communauté hospitalière dans cet objectif.

→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1

Le CHRU de Tours est soumis à l'obligation réglementaire de réaliser un bilan carbone tous les trois ans. La première occurrence du bilan devra traiter les trois scopes selon la méthodologie de l'ADEME pour fixer le niveau de nos émissions et déterminer les axes prioritaires d'action pour en réduire les impacts.

Action 2

Sur le plan de la sobriété énergétique, le CHRU de Tours bénéficie dans le cadre d'une convention de financement par l'ARS, d'un poste de Conseiller en Transition Énergétique et Écologique. Cette nouvelle fonction doit permettre au CHRU de Tours d'accélérer le déploiement de son programme d'actions pour réduire ses consommations énergétiques, améliorer la performance des bâtiments et des équipements lourds, etc.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

L'objectif de cette fiche action aura été atteint si :

- » Nous diffusons notre Bilan Carbone et le plan d'actions associé pour atteindre les objectifs fixés réglementairement
- » Nous réalisons les engagements prévus dans le Programme pluriannuel de maîtrise des consommations énergétiques.

FICHE 2.2.

PROMOUVOIR LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Ambition 4 : Un hôpital responsable

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

Le CHRU voit tous les jours les flux de véhicules des professionnels et des patients, usagers, transporteurs sanitaires et logistiques s'acheminer vers ses sites. Compte tenu de l'impact de la circulation

automobile sur le réchauffement climatique et la pollution de l'air, le CHRU de Tours souhaite mettre en œuvre plusieurs actions pour promouvoir les mobilités alternatives à la voiture.

→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1

Faire évoluer les modalités d'accès à nos sites par nos professionnels et nos usagers est un enjeu fondamental. Cela nécessite de travailler en partenariat avec les différents acteurs du territoire pour développer l'offre de mobilité alternative : par une meilleure articulation des pistes cyclables, par la garantie du réseau de Bus à haut niveau de service, par la perspective de la connexion des sites de Trousseau et Bretonneau à la seconde ligne de tramway, etc.

Action 2

L'objectif du CHU de Tours est d'obtenir la labellisation Employeur Pro Vélo. Cela viendra conforter les actions déjà mises en œuvre (Vélos électriques de service entre les sites, Versement du Forfait Mobilité Durable, Accompagnement à la découverte du vélo électrique par le prêt de vélo, partenariat avec le Collectif Cycliste 37, etc.).

Action 3

La réglementation prévoit désormais la prise en charge à 75% par l'employeur des abonnements aux transports en commun, mais également location de vélo. Le projet de tracé de la seconde

ligne de tram est une avancée majeure car la ligne passera à proximité des sites de Bretonneau et Trousseau. Le partenariat avec le Syndicat des Mobilités de Touraine se poursuit pour envisager les implantations de vélos en libre-service et les parcs de stationnement sécurisés des vélos.

Action 4

Pour les usagers de l'hôpital, le travail avec la CPAM et les représentants des usagers pour promouvoir les transports groupés est un axe de travail essentiel. Il vise le double objectif de limiter l'impact carbone des transports sanitaires mais aussi une sortie des services facilitée pour un retour à domicile dans de bonnes conditions.

Action 5

Pour répondre aux attentes des professionnels, usagers et transporteurs sanitaires propriétaires de véhicules électriques, le CHRU projette l'implantation de bornes de recharges électriques en lien avec l'aménagement des parkings du projet immobilier de Trousseau.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

L'objectif de cette fiche action aura été atteint si :

- » Nous mobilisons toujours plus de professionnels dans les groupes de travail des Ambassadeurs de la transformation écologique.
- » Nous formons et sensibilisons chaque année de nouveaux professionnels de santé aux enjeux de la transformation écologique (Fresque du Climat, déchets, Plan Health Faire).
- » Nous soutenons nos professionnels paramédicaux, médicaux, internes, etc à mener des études ou recherches médico-écologiques.



FICHE 2.3.

DÉVELOPPER LA CULTURE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE À L'HÔPITAL

Ambition 4 : Un hôpital responsable

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

Le CHRU de Tours, établissement de santé de référence de la région Centre-Val de Loire souhaite se placer en position de promoteur de la santé environnementale.

Environnement et santé sont en effet étroitement imbriqués et leurs interactions nombreuses. Le champ de la santé environnementale est d'autant plus vaste, qu'il prend en compte les facteurs environnementaux comme par exemple le changement climatique ou la pollution de l'air et les expositions à des substances dans les milieux qui entourent et constituent le cadre de vie (habitat en zone rurale ou urbain, qualité du logement), les habitudes

de consommation (alimentation, produits du quotidien et de consommation courant) ou le cadre de travail de la population. Pour nombre de nuisances environnementales, la connaissance précise des impacts sur la santé de la population est encore aujourd'hui difficile à établir. Dans ce contexte, les données produites pour la surveillance doivent alimenter des hypothèses approfondies par la recherche en santé environnement.

En appui du projet médical, il nous appartient donc, comme professionnels hospitaliers, de comprendre au mieux les interactions entre l'environnement et la santé, pour mieux prévenir et soigner.

→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1 : Former et animer le réseau des Ambassadeurs de la transformation écologique

La démarche de Transformation écologique au CHRU s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs volontaires qui participent aux groupes de travail thématiques (déchets, papier, mobilité, écosoins, restauration, etc.) et relaient les orientations institutionnelles dans leur pôle. Amplifier cette démarche et former ces personnels déjà très impliqués aux enjeux de la santé environnementale est un objectif prioritaire.

Action 2 : Comprendre pour agir

Le Plan de formation institutionnel propose désormais une offre de formation adaptée aux différents enjeux de la Transformation écologique pour les professionnels de santé (Fresque du Climat inscrite au Plan de Formation, formation de formateurs au Plan Health Faire). La connaissance des enjeux et des actions à mener participe au cercle vertueux de l'engagement dans les actions en faveur de la Transformation écologique. La valorisation des actions

menées dans les services est également un vecteur de diffusion des bonnes pratiques : la politique communication de l'établissement est un bon soutien de cette politique institutionnelle.

Action 3 : Favoriser l'émergence de projets de recherche médico-écologique menés par des étudiants, professionnels médicaux et paramédicaux.

En tant qu'établissement universitaire, le CHRU de Tours veut se donner l'ambition de soutenir les démarches de recherches en matière de transformation écologique. Pour cela, le CHRU de Tours veillera à :

- » Permettre à tous les professionnels d'accéder à une bibliographie axée sur la santé environnementale ;
- » Permettre, d'un point de vue organisationnel et scientifique, le développement de la recherche médico-écologique et les évaluations en santé qui en découlent, valoriser ces résultats et publications ;
- » Identifier des partenariats industriels mettant en avant la transformation écologique.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

L'objectif de cette fiche action aura été atteint si :

- » Nous mobilisons toujours plus de professionnels dans les groupes de travail des Ambassadeurs de la transformation écologique.
- » Nous formons et sensibilisons chaque année de nouveaux professionnels de santé aux enjeux de la transformation écologique (Fresque, déchets, Plan Health Faire).
- » Nous soutenons nos professionnels paramédicaux, médicaux, internes, etc. à mener des études ou recherches médico-écologique.

FICHE 2.4.

FAIRE DES ACHATS UN LEVIER POUR INSCRIRE LE CHRU DANS UNE DÉMARCHE RESPONSABLE À LA FOIS SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Ambition 4 : Un hôpital responsable

→ QUEL EST L'OBJECTIF ?

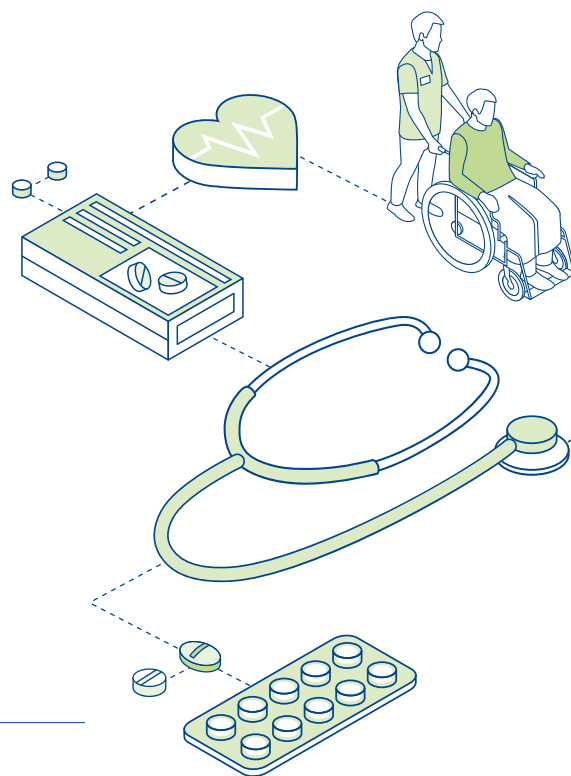
Malgré une sensibilisation croissante et des progrès réels enregistrés pour des catégories d'achat comme l'alimentaire et certains produits d'hygiène de grande consommation, la prise en compte des critères RSE dans les marchés du CHRU doit être développée.

Ainsi, la Direction des achats doit se préparer à respecter l'obligation d'introduction de considérations environnementales à chaque stade du processus d'achat comme fixé par la loi Résilience et Climat. De la même manière, l'introduction de clauses d'insertion sociales obligeant les entreprises à recruter parmi les publics éloignés de l'emploi demande à être davantage développée dans les marchés du CHRU. Pour l'instant, dans le département, ces clauses sont réservées aux marchés de travaux publics, ce qui limite considérablement leur champ d'action.

Enfin, si en moyenne 12 % des entreprises liées avec le CHRU par un marché public sont basées dans le département d'Indre et Loire, ce chiffre peut être certainement amélioré, en matière de service notamment. Souvent les PME ou TPE locales, alors que certains marchés leurs seraient accessibles, n'osent pas déposer d'offres.

L'objectif est de faire des achats un levier pour inscrire le CHRU dans une démarche responsable à la fois sur le plan environnemental, social et économique. Ainsi il s'agit, de passer d'une situation où la volonté de pratiquer l'achat durable se heurte à des obstacles comme la crainte de générer des coûts supplémentaires, ou de ne pas avoir d'offres à la hauteur de nos exigences, à une situation où tout projet d'achat fera l'objet dès le départ d'une réflexion sur sa soutenabilité au regard de la nécessaire transition écologique.

Mais la responsabilité du CHRU ne se limite pas à l'environnement : en matière de responsabilité sociale, le CHRU souhaite développer des partenariats avec les structures d'insertion afin de continuer son action auprès des publics plus précaires démarrée avec le dispositif du Service Civique. Enfin, en matière de responsabilité économique, le constat est que davantage d'entreprises locales pourraient participer aux appels d'offres du CHRU qui souhaite en faire un axe de progrès.



→ QUELLES ACTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ?

Action 1 : Responsabilité environnementale : généraliser l'achat durable et partager cette démarche avec les établissements du GHT

- » Former des prescripteurs et des acheteurs à l'achat durable ;
- » Rédiger une politique d'achat durable ainsi qu'un plan d'actions achat durable ;
- » Suivre la réalisation du plan d'action et le faire évoluer si besoin.

Action 2 : Responsabilité sociale : favoriser les partenariats avec les structures d'insertion en développant les clauses d'insertion

- » Mise en place des clauses d'insertion dans les marchés de service afin d'obliger les prestataires à recruter un pourcentage défini de publics éloignés de l'emploi (achats de services) ;
- » Vérification du respect des clauses grâce au facilitateur social.

Action 3 : Responsabilité Économique : favoriser les partenariats avec les acteurs économiques locaux en augmentant le nombre de candidats du département, lors des procédures de marchés publics

- » Renforcer le sourcing auprès des acteurs locaux ;
- » Comprendre pourquoi les candidats locaux potentiels n'ont pas répondu à des procédures marchés qui leur étaient ouvertes. RETEX) ;
- » Mettre en place l'outil du cadre juridique de réponse pour faciliter le dépôt des offres par les entreprises moins habituées ;
- » Proposer plus souvent le versement d'avances au démarrage des marchés pour aider les TPE-PME.

COMMENT MESURER L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ?

L'objectif de cette fiche action aura été atteint si :

- » Nous constatons une augmentation du nombre de marchés contenant un cadre juridique de réponse.
- » Nous notons une évolution à la hausse des offres déposées par les PME et TPE basées en Indre-et-Loire.
- » Le taux de marchés contenant au moins une clause environnementale et celui des marchés contenant une clause sociale augmentent.
- » La politique achat durable et le plan d'action achat durable est rédigée et diffusée.





Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
37044 Tours cedex 9
02 47 47 47 47

www.chu-tours.fr



CHRU de Tours



CHRU de Tours



chudetours



CHRU_Tours